

Etaient présents : M Belviso, P Berton, C Cabanac, C Kubala, P Moracchini, HJ Roesing, G Thibaud

Début de la réunion : 18h15

Lecture de l'ordre du jour

Examen des différents points de l'ordre du jour avec le vote des délégations au maire et la répartition des membres du conseil municipal dans les différentes commissions

### 1. Délégations au maire

Utilisation des textes généraux (élections précédentes), adaptés à la commune pour décider des différentes délégations : retrouver le PV des délégations de l'ancienne équipe municipale

Aides à consulter :

- [collectiviteslocales.gouv.fr](http://collectiviteslocales.gouv.fr)
- AMF en cas de problème (par mail ou téléphone) : délégation départementale
- COM COM : Mme Giraud est responsable de la comptabilité de Latour
- Il existe aussi des tutoriels vidéo sur l'installation des nouveaux maires (département du Lot)
- Pourquoi ne pas organiser une projection en présence des membres du conseil ?

Après délibérations et vote (unanimité), P. Berton se voit attribué les différentes délégations énoncées dans le PV.

### 2. Niveau des indemnités du maire et des 2 adjoints

Exposé de la règle générale :

*« Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité. »*

*Ce principe a été aménagé pour les communes puisqu'elles sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire »*

Si aucune délibération n'est prise, les barèmes appliqués automatiquement par l'administration sont les taux maximum : 25,5% pour le maire et 9,9% pour les adjoints  
Ces taux s'appliquent à l'indice terminal de l'échelle de la fonction publique soit pour 2020 : 3889,4€

Ce qui correspond à une indemnité brute mensuelle maximum pour le maire : 991,8€

Et une indemnité brute mensuelle maximum pour les adjoints : 385,05€

L'indemnité de Mme Dupont, en fin de mandature avait été fixée à 17% soit une indemnité brute de 661,2€

Celle du premier adjoint : 6,6% soit 256,7€

Philippe Berton demande de façon unilatérale à bénéficier du taux maximum du fait que l'état a mis en place en décembre 2019 des mesures financières permettant de revaloriser les indemnités des maires des petites communes, et que cela ne constituera pas une charge supplémentaire pour la commune, compte tenu des résultats 2019 et du budget 2020

*« Dans les petites communes rurales, le financement annuel de cette revalorisation indemnitaire devrait être pris en charge directement par l'Etat. Ce, grâce à la dotation particulière d'élu local ».*

Les 2 adjoints demandent quant à eux à bénéficier du même taux que Michel Scapin (6,6% soit 256,7€ mensuel brut). Une délibération devra être prise dans ce sens.

Des craintes sont formulées par des membres du conseil concernant cette revalorisation de l'indemnité du maire :

- La commune peut elle supporter une augmentation de plus de 300€ brut de l'indemnité du maire ? (à vérifier sur les comptes)
- Comment les Latouriens réagiront ils à une telle augmentation des charges de fonctionnement (+ de 7000€/an si on ajoute à l'augmentation de l'indemnité du maire, la création d'un poste budgétaire pour le 2<sup>ème</sup> adjoint) ?

### **3. Commissions : élection des délégués**

Organisme	Titulaire	Nb de voix	Suppléants	Nb de voix
SDEHG (régie électricité)	Cabanac	7/7	Berton	7/7
SIVOM	Berton	7/7	Kubala	7/7
SMDEA (eau)	Cabanac	7/7	Belviso	7/7
SITPA (transport personnes âgées)	Kubala	7/7	Roesing	7/7
SCAPA (maisons de retraite)	Moracchini	7/7	Roesing	7/7
CCAS (aide sociale)	Roesing	7/7	Moracchini	7/7
CCID (impôts, finances) + budget	Thibaud	7/7	Berton	7/7
SMEPE (protection environnement)	Berton	7/7	Thibaud	7/7
Communauté de communes	Berton	7/7	Kubala	7/7
Appels d'offre, urbanisme	Belviso	7/7	Cabanac	7/7
Agriculture	Belviso	7/7	Cabanac	7/7
			Thibaud	7/7
			Berton	7/7
Culture	Kubala	7/7	Moracchini	7/7
Commission électorale	Berton	7/7	Kubala	7/7
			Thibaud	7/7

### **4. Secrétariat**

P. Berton propose de prendre à l'essai une connaissance à lui qui habite Auragne où elle termine son contrat de secrétaire de mairie en août

Elle serait prête à passer mercredi 3 juin pour un essai

Possibilité de lui établir un CDD d'une journée/semaine jusqu'en septembre, le temps de mettre en route les procédures administratives (et possibilité d'une embauche définitive si OK).

C. Kubala expose le cas de Colette (ancienne secrétaire) qui travaille encore jusqu'en octobre sur 2 communes dont Lapeyrère et une commune de 500 habitants (laquelle ?)

Il serait judicieux (et plus intéressant financièrement pour la personne) d'embaucher une secrétaire intercommunale pour ces 3 communes. Des démarches dans ce sens ont été mises en place auprès de la com-com et du centre de gestion par C Kubala

## **5. Entretien des locaux**

Besoins de la commune : environ 1 à 2 heures/semaine pour les locaux de la mairie, des toilettes (et + tard de la salle des fêtes)

- Poser une affiche de proposition d'embauche sur le panneau du mur de la mairie ?
- Demander à Aline Nougues ?
- Proposer à une autre personne de la commune ?

## **6. Entretien des espaces verts**

Actuellement le contrat a été conclu avec le locataire de la mairie (Dejean)

Il serait judicieux de rencontrer cette personne pour faire le point :

- Type de contrat (nombre d'heures, de passages annuels)
- Rémunération
- Quels espaces verts sont concernés
- Quelle méthode d'entretien (gestion différenciée, zéro phyto ?)

## **7. Point sur les masques**

Distribution réalisée dans la semaine du 25 au 31 mai par C Kubala et P Moracchini de 4 masques par foyer dans chaque lieu-dit (boîtes aux lettres principalement) ainsi que de la lettre aux habitants

Il reste un stock de masques en mairie si des besoins supplémentaires se font sentir.

## **8. Questions diverses**

Une visite du chantier de la salle des fêtes est planifiée avec l'architecte (Mr Barrau) le mercredi 3 mai à 11 heures

Il faudra fixer une date en juin pour l'apéritif citoyen avec tous les habitants

Vérifier les différents chantiers en cours (chemins, église...), le contrat de location de l'appartement du locataire..

Clôture de la séance vers 21 h